

FICHE DE CONSTATS (pouvant déboucher sur des non conformités susceptibles de MED) ET D'OBSERVATIONS

Exploitant : Commune de Ginasservis

Site inspecté : ISDI du « pied de la chèvre » -Parcelle AM 149

Date de l'inspection : 23/11/2020

En cas d'omission, la liste des constats et observations repris ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des constats et observations de l'Inspection

**Représentant de l'exploitant
Nom, fonction et Signature**

Constats et observations de l'Inspecteur :

Rappel du contexte

La parcelle AM 149 appartient qui appartient à la commune de Ginasservis a exploitée historiquement par cette dernière. Suite à une visite d'inspection du 27/09/2016, le site a été caractérisé comme étant d'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) illégale compte tenu des apports importants et réguliers de déchets sur celle-ci. La commune a donc été mise en demeure par arrêté préfectoral du 10/01/2017 de régulariser la situation administrative de cette installation soit en déposant un dossier d'enregistrement au titre de la rubrique n° 2760-3 de la nomenclature des ICPE, soit en cessant les activités et en procédant à la remise en état du site

Pour répondre à l'arrêté susvisé, la commune a adressé au préfet en date du 01/12/2017 le dossier de cessation d'activité. Voici de façon synthétique les mesures prises ou prévues par la commune dans le cadre de la procédure de cessation d'activité telle que mentionnée aux articles R.512-46-25 à R.512-46-29 du code de l'environnement sont les suivantes :

Mesures prises visant à la mise en sécurité du site :

- présence d'une barrière interdisant l'accès à la parcelle,
- réalisation d'une tranchée interdisant l'accès des véhicules motorisés en contournant la barrière,
- évacuation des déchets dangereux vers des filières agréées (huile, DEEE) et de pneumatiques.

Dispositions prévues par la commune dans le cadre de la remise en état :

- évacuation des déchets végétaux, bois, souches, etc, vers un centre de broyage/compostage pour valorisation,
- pose d'une clôture tout autour du site de stockage jusqu'au sommet du talus pour la bordure Est interdisant de ce fait les intrusions sur le site (environ 400 m),

**Susceptible
de MED**

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

Observations de l'inspecteur

Monsieur le Maire de Ginasservis nous a expliqué qu'il a présenté le 11 juin 2020 lors de la séance du conseil municipal 2 options du projet de Quadran Total pour l'installation d'un parc photovoltaïque au lieu-dit Pied de la chèvre. L'option 2 a été validée sous réserve de la dépollution de l'ancienne décharge (5,6 ha – loyer estimé annuel 51000€). Une modification du PLU est de ce fait nécessaire pour rendre compatible l'installation projetée avec celui-ci.

Compte tenu du projet évoqué ci-dessus, Monsieur le maire nous a indiqué qu'il allait reprendre ce dossier mais que les travaux prévus initialement dans le mémoire de cessation d'activité adressé au Préfet en date du 01/12/2017 apparaissent désormais sans objet excepté le nettoyage du site et son nivellement.

Nous lui avons indiqué les points suivants :

- qu'il était nécessaire de porter ces éléments de contexte à Monsieur le Préfet et de lui proposer in fine de nouvelles mesures qui puissent être compatibles avec le projet susvisé.

- qu'un diagnostic environnemental du site basé notamment sur des sondages et des analyses de sol s'avérerait nécessaire pour s'affranchir de toute pollution éventuelle qui pourrait nuire aux intérêts visés à l'article L.511-1 du code de l'environnement.

Susceptible
de MED**Commentaires de l'exploitant** (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

